

PERSONNEL**Volume d'activité du personnel vacataire pour l'année 2013****EXPOSE DES MOTIFS**

Afin de répondre à des besoins ponctuels ne présentant aucun caractère de continuité, il est nécessaire de recourir aux services de vacataires pour un certain nombre de directions de la Commune.

Ainsi, et à l'occasion du vote du budget primitif 2013, il convient de déterminer le volume d'activité du personnel vacataire travaillant en complément du personnel titulaire permanent.

Directions/Services	Grades	Nombre d'heures
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs	Auxiliaires socio-éducatifs	92 573
Direction des sports	Auxiliaires études surveillées	1 300
Direction de la jeunesse		
Direction des sports	Animateur sportif	7 935
Direction culture	Contrôleur	5 148
	Professeurs de beaux arts	4 172
	Pianiste accompagnateur	360
	Responsable de bar	332
	Projectionniste	250
	Intervenant culture	145,50
Direction des bâtiments communaux	Concierge remplaçant	20 000
Direction des sports		
Direction de la culture		
Parc automobile		
Vie des quartiers		
Centre municipal de santé		
Accueil des temps scolaires et de loisirs		
Direction de la communication	Journaliste pigiste	140
	Photographe pigiste	80

Coût annuel : 2 032 350 €.

La dépense en résultant a été prévue au BP 2013 et sera donc imputée au budget communal.

PERSONNEL

Volume d'activité du personnel vacataire pour l'année 2013

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

vu ses délibérations en date des 23 juin 2005 et 18 novembre 2010 fixant le taux de rémunération des journalistes et photographes pigistes,

vu ses délibérations en date des 31 mars 2011 et 29 mars 2012 fixant le taux de rémunération du personnel vacataire,

Considérant qu'afin de répondre à des besoins ponctuels ne présentant aucun caractère de continuité, il est nécessaire de recourir aux services de vacataires pour un certain nombre de directions de la Commune,

considérant qu'il convient dès lors de fixer pour l'année 2013 le volume d'activité du personnel vacataire travaillant en complément du personnel titulaire permanent pour les directions de la jeunesse, du sport, de la culture, de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs, des bâtiments communaux et des services de la vie des quartiers, du parc automobile, du centre municipal de santé,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 39 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE 1 : FIXE, pour l'année 2013 le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et services conformément au tableau ci-dessous :

Directions/Services	Grades	Nombre d'heures
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction des sports Direction de la jeunesse	Auxiliaires socio-éducatifs Auxiliaires études surveillées	92 573 1 300
Direction des sports	Animateur sportif	7 935
Direction culture	Contrôleur Professeurs de beaux arts Pianiste accompagnateur Responsable de bar Projectionniste Intervenant culture	5 148 4 172 360 332 250 145,50
Direction des bâtiments communaux Direction des sports Direction de la culture Parc automobile Vie des quartiers Centre municipal de santé Accueil des temps scolaires et de loisirs	Concierger remplaçant	20 000
Direction de la communication	Journaliste pigiste Photographe pigiste	140 80

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE 2 AVRIL 2013
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 2 AVRIL 2013
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 29 MARS 2013